



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **23 mars 2015**

Délibération n° 2015-0217

commission principale : **développement solidaire et action sociale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône - Attribution d'une subvention pour son programme d'action 2015**

service : **Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle enfance et famille - Direction santé et développement social**

Rapporteur : Madame la Conseillère Runel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 mars 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Belaziz (pouvoir à M. Llung), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard).

Conseil du 23 mars 2015**Délibération n° 2015-0217**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône - Attribution d'une subvention pour son programme d'action 2015**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle enfance et famille - Direction santé et développement social

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 février 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône a pour mission de rassembler, coordonner et conduire des actions d'éducation, de prévention et de promotion de la santé principalement au bénéfice et au plus près de la population du département du Rhône.

Elle est membre de l'union Rhône-Ain des associations de promotion de la santé et partage à ce titre des programmes avec l'ADESSA (Ain).

Depuis plusieurs années, cette association conduit des interventions en matière d'éducation à la santé en partenariat avec le Département du Rhône, dans le champ de ses compétences et, particulièrement, auprès des professionnels médico-sociaux.

Ces actions concernent, notamment, le domaine de la santé des enfants, des jeunes et des personnes en situation de précarité.

A ce titre, une convention de partenariat avait été passée le 1er août 2012 par le Département du Rhône et l'ADES pour une durée de 3 ans, prévoyant l'attribution annuelle d'un financement destiné à la réalisation des actions suivantes :

- un pôle ressources départemental, à destination des acteurs de prévention (professionnels et bénévoles), consistant en un accueil et à la mise à disposition d'une documentation portant sur de nombreux thèmes de santé publique,
- des formations pour les professionnels, sous forme de journées thématiques ou de modules plus longs destinés à approfondir des thèmes spécifiques.

Pour mettre en œuvre ces projets, l'ADES du Rhône dispose d'une équipe pluridisciplinaire (personnel administratif et chargés de projets).

Le financement attribué chaque année à l'ADES par le Département du Rhône, au titre de cette convention, s'est élevé à 34 800 €.

Afin de s'assurer de la continuité du service et de la poursuite des actions de l'ADES au bénéfice des professionnels médico-sociaux de la Métropole de Lyon, il est proposé un avenant à la convention existante entre le Département du Rhône et l'ADES du Rhône, permettant le transfert des compétences entre le Département du Rhône et la Métropole de Lyon, celle-ci succédant partiellement au Département dans les droits et obligations détenus par ce dernier.

Au titre des engagements financiers, la Métropole de Lyon participera, dans les limites de son budget, au financement des actions prévues dans le cadre de la convention à hauteur de 75 %, selon la clé de répartition actée par les deux collectivités soit, 26 100 € pour l'année 2015.

L'avenant sera conclu pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.

Il est précisé par ailleurs que, jusqu'en 2014, la Communauté urbaine de Lyon, dans le cadre du plan d'éducation au développement durable actuellement en cours d'évaluation, versait à l'ADES du Rhône une subvention de 20 580 € par an ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° – Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de 26 100 € à l'Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône pour l'exercice 2015.

b) - l'avenant de transfert partiel à passer entre la Métropole de Lyon et l'Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône, définissant les modalités des actions à mener, en partenariat, en matière d'éducation à la santé,

2° – Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° – La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6568 - fonction 411- opération n° 0P32O3581A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 mars 2015.